



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE

LA VILLA TSIKY

La Villa Tsiky est un lieu privé dédié à la tenue d'événements et de cérémonies spéciales. Afin d'assurer la sécurité, le confort et le bon déroulement de chaque événement, ce règlement intérieur a été établi. Tous les clients, organisateurs et participants doivent se conformer aux dispositions énoncées ci-dessous.

ARTICLE 1 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par la direction de la villa Tsiky dans le cadre des prestations décrites dans le devis préalable. Ces conditions générales de vente sont adossées au devis, qui permet au client, après signature, d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion pleine et entière et sans réserves aux présentes conditions. En cas de contradiction entre les dispositions figurant aux présentes conditions générales de ventes et celles du client, les présentes dispositions sont et seront seules applicables. L'Etablissement se réserve le droit d'appliquer des conditions générales de vente particulières en fonction de l'importance et la période de la réservation. Ces conditions seront détaillées dans le devis.

ARTICLE 2 - RÉSERVATION, ANNULATION, MODIFICATION :

Réservation préalable : Toute réservation pour la tenue d'événements à la Villa Tsiky doit être effectuée à l'avance. Les demandes de réservation doivent être soumises par écrit ou par voie électronique et être confirmées par la direction de la villa. La réservation du Client est définitivement enregistrée dès réception par l'établissement d'un exemplaire du devis et des conditions générales de vente dûment paraphés à chaque page, datés et signés par le client en dernière page et revêtus de la mention manuscrite "Bon pour accord"

Avance non remboursable : Pour garantir la réservation, un paiement d'avance non remboursable équivalant à **20 % du montant total** convenu sera requis dans les **10 jours** suivant la confirmation de la réservation. Cette avance garantit la disponibilité de la Villa Tsiky pour la date spécifiée et permet d'engager les préparatifs nécessaires.

Paiement du solde : Le solde total de la location de la Villa Tsiky devra être réglé au plus tard **10 jours** avant la date prévue de l'événement. Le paiement peut être effectué par virement bancaire, ou autre moyen de paiement accepté par la direction de la villa.

Modification de la réservation : Toute modification substantielle de la réservation, y compris les changements de date, de durée ou de type d'évènement, doit être soumise à la direction de la villa pour approbation préalable. La direction se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires pour les modifications apportées.

Dépôt de garantie : Pour couvrir d'éventuels dommages causés à la propriété ou aux installations pendant l'événement, un dépôt de garantie supplémentaire de **300€** pourrait être demandé. Ce dépôt sera restitué dans les [nombre de jours] jours suivant la fin de l'événement, déduction faite des frais éventuels de réparation ou de nettoyage.



Annulation : En cas d'annulation de la réservation par les organisateurs, les conditions d'annulation spécifiées dans le contrat de location s'appliqueront. La direction de la villa se réserve le droit de conserver l'avance non remboursable en cas d'annulation, sauf dans les circonstances exceptionnelles définies dans le contrat.

ARTICLE 3 - CAPACITÉ ET SÉCURITÉ :

- La capacité maximale de la Villa Tsiky est de **120**. Cette limite ne doit en aucun cas être dépassée pour des raisons de sécurité.
- Les sorties de secours doivent être maintenues dégagées en tout temps.
- Selon la taille et la nature de l'événement, la direction de la villa peut exiger la présence d'un personnel de sécurité qualifié pour assurer le bon déroulement et la sécurité des participants.
- Les coûts liés à la sécurité, le cas échéant, seront à la charge des organisateurs.

ARTICLE 4 - UTILISATION DES ESPACES :

- Les espaces intérieurs et extérieurs de la Villa Tsiky peuvent être utilisés conformément à l'accord de location. *À définir entre la direction et le locataire*
- Toute utilisation, installation ou modification de décoration doit être approuvée à l'avance par la direction de la villa.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Les véhicules des participants doivent être garés dans les zones désignées sans bloquer les accès ou les voisins.
- En cas de coupure d'électricité, la Villa Tsiky est équipée d'un groupe électrogène de secours pour prendre le relai. Le groupe électrogène sera à activer manuellement en cas de coupure d'électricité et fonctionnera jusqu'à ce que l'alimentation électrique normale soit rétablie.

ARTICLE 5 - RESTAURATION ET BOISSONS :

- Les traiteurs et fournisseurs externes doivent être approuvés par la direction avant l'événement.
- Les déchets alimentaires doivent être correctement gérés et éliminés.
- La consommation d'alcool doit être responsable et limitée aux zones désignées conformément à la réglementation locale.

ARTICLE 6 - NETTOYAGE :

- Les organisateurs sont tenus de laisser les espaces utilisés propres et en bon état.
- Des frais de nettoyage supplémentaires seront facturés en cas de besoin.



ARTICLE 7 - RESPONSABILITES :

Responsabilité des organisateurs : Les organisateurs de l'événement sont tenus responsables du comportement et de la conduite de leurs invités pendant toute la durée de l'événement. Ils doivent veiller à ce que tous les participants respectent scrupuleusement le présent règlement intérieur ainsi que les lois et règlements en vigueur. Les organisateurs doivent agir en tant que points de contact principaux entre la direction de la villa et les participants.

Surveillance et contrôle : Les organisateurs sont chargés de superviser en permanence l'événement et de prévenir toute situation qui pourrait mettre en danger la sécurité des participants, endommager la propriété de la villa ou perturber la tranquillité du voisinage. Ils doivent intervenir rapidement pour résoudre tout différend ou incident.

Domages et pertes : En cas de dommages, de détérioration ou de pertes causés à la propriété, au mobilier ou aux installations de la Villa Tsiky pendant l'événement, les organisateurs seront tenus financièrement responsables. Des frais de réparation ou de remplacement seront facturés en fonction de l'étendue des dommages. La direction de la villa évaluera les dommages en collaboration avec les organisateurs et fournira une estimation des coûts de réparation.

Respect du voisinage : Les organisateurs doivent veiller à ce que le niveau sonore de l'événement reste raisonnable et n'incommoder pas le voisinage. Les horaires de début et de fin de l'événement doivent être respectés afin de minimiser les perturbations pour les voisins. En cas de plaintes ou de problèmes liés au voisinage, les organisateurs doivent réagir rapidement et prendre les mesures nécessaires pour résoudre la situation.

Heures de fermeture : Les organisateurs doivent respecter les heures de fermeture spécifiées dans le contrat de location. Toutes les activités de l'événement, y compris la musique et le bruit, doivent cesser à l'heure convenue. Les organisateurs doivent s'assurer que tous les participants ont quitté la villa et ses environs à l'heure prévue.

Sécurité des invités : Les organisateurs doivent informer leurs invités des règles de sécurité et de comportement à suivre pendant l'événement. Ils doivent également fournir des informations sur les sorties de secours, les emplacements des dispositifs de sécurité incendie et les procédures d'évacuation en cas d'urgence.

La direction se réserve le droit de modifier ce règlement intérieur à tout moment, en informer les parties concernées et faire respecter les règles énoncées ci-dessus. En signant le contrat de location, les parties impliquées reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les termes de ce règlement intérieur.

Fait à ANTANANARIVO, le 03/08/2023

La direction de la villa Tsiky

